



PAR COURRIEL

Québec, le 2 décembre 2024

Objet : Changement réglementaire – seuil d'assujettissement pour les prélèvements d'eau

À qui de droit,

Le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) souhaite vous informer d'un changement important au Règlement sur la déclaration des prélèvements d'eau (RDPE) qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2025.

À compter de cette date, le seuil d'assujettissement au RDPE sera abaissé pour passer de 75 000 litres à 50 000 litres par jour. Ainsi, à moins d'indications contraires, tout préleveur dont la somme des prélèvements d'eau atteint ou dépasse 50 000 litres en une journée sera tenu de déclarer tous ses prélèvements d'eau. Si vous êtes concernés par ce nouveau seuil, il est essentiel de prendre les mesures nécessaires pour vous conformer au règlement dès le 1^{er} janvier 2025. Par exemple, il pourrait être nécessaire de préparer un registre de vos prélèvements à partir du 1^{er} janvier prochain et de déterminer la méthode d'estimation ou l'équipement de mesure à utiliser pour estimer ou mesurer les volumes prélevés afin de pouvoir produire votre déclaration avant le 31 mars 2026.

Les préleveurs qui prélèvent moins de 50 000 litres par jour en tout temps doivent tout de même conserver un minimum d'information, à jour, sur leurs prélèvements (en vertu de l'article 9.1 du RDPE), soit la description des moyens utilisés pour prélever l'eau, la nature des besoins à combler, le volume journalier maximal d'eau prélevée et, le cas échéant, l'utilisation qui est faite de cette eau.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter le règlement et les documents explicatifs disponibles sur notre site Web ([Règlement sur la déclaration des prélèvements d'eau \[gouv.qc.ca\]](https://www.gouv.qc.ca/legislation/reglements/rdpe)) ou à contacter votre direction régionale du MELCCFP ([Formulaire – Demande de renseignement \[gouv.qc.ca\]](https://www.gouv.qc.ca/legislation/reglements/rdpe)) pour toute question ou clarification.

Veuillez agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice principale,

Véronique Turmel